

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-298

présenté par

Mme Louwagie, Mme Bonnivard, M. Rolland, M. Bony, M. Taite, M. Dive,
Mme Frédérique Meunier, Mme Corneloup, Mme Petex, M. Bourdeaux, M. Gosselin et
M. Vermorel-Marques

ARTICLE 19

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.